



COMMUNICATION¹ 2016/07 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant tech@ibr-ire.be	Notre référence MB/IVB/fru	Votre référence	Date 30/06/2016
----------------------------------	-------------------------------	-----------------	--------------------

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

**Concerne : Consultation publique sur le projet de norme relative à l'application des normes internationales d'audit nouvelle et révisées (normes ISA) en remplacement de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique
(délai : 16 août 2016)**

Le 27 juin 2016, le Conseil de l'IRE a soumis un projet de norme modifiant la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique à la consultation publique.

Outre cette consultation publique, et conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, le Conseil de l'IRE soumet à la consultation publique un deuxième projet de norme relative à l'application des normes internationales d'audit nouvelle et révisées (normes ISA) en remplacement de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique.

Ce projet de norme intègre la nouvelle norme ISA 701, *Communication des points clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant*, ainsi que la révision de certaines normes ISA existantes, et remplace la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique.

Cette consultation publique aura lieu du 30 juin 2016 au 16 août 2016.

¹ Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, M.B. 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.



Vous trouverez ci-joint ce projet de norme. Nous avons également repris en annexe, à titre informatif, une synthèse des principales nouveautés résultant de la nouvelle norme ISA et des normes ISA révisées, ainsi qu'un tableau qui met en évidence l'impact de chaque projet de révision sur les normes ISA clarifiées.

Les traductions de la nouvelle norme ISA 701 et des normes ISA révisées sont en cours de finalisation, et ce en collaboration avec la CNCC (Compagnie nationale des Commissaires aux comptes) et la NBA (Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants). A titre d'information, nous mettons déjà à votre disposition les traductions en projet de la nouvelle norme ISA 701 et des normes révisées. Toutes les traductions seront finalisées à l'issue de la consultation publique.

Ces documents sont également disponibles sur notre site internet (www.ibr-ire.be, onglets « réglementation / normes et recommandations / projets »).

Vous pouvez adresser vos commentaires jusqu'au 16 août 2016 à l'adresse suivante : tech@ibr-ire.be.

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, chères Consœurs, chers Confrères, l'expression de nos sentiments confraternels.

Thierry DUPONT
Président

Annexes :

- a) *Projet de norme relative à l'application des normes internationales d'audit nouvelle et révisées (normes ISA) en remplacement de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique*
- b) *Synthèse des principales nouveautés résultant de la nouvelle norme ISA et des normes ISA révisées, y compris une synthèse chronologique de l'évolution attendue du cadre normatif belge relatif aux normes ISA et ISRE*
- c) *Tableau qui met en évidence l'impact de chaque projet de révision sur les normes ISA clarifiées*